

Un volume indispensable :

L'ÉDUCATION SEXUELLE

PAR JEAN MARESTAN

(Nouvelle édition. — 200^e mille.)

Cet ouvrage, dont le succès est tout à fait exceptionnel, et qui a été traduit en plusieurs langues, paraît, en une édition nouvelle, revue et augmentée. C'est un des plus clairs et des plus remarquables qui aient été décrits sur cette importante question. L'auteur ne se contente pas de donner aux jeunes gens et aux époux de précieux enseignements théoriques et pratiques que tous devraient connaître. Sans nul souci des opinions conventionnelles, en un style dénué d'hypocrisie, attrayant à lire comme un roman, il traite sous tous ses aspects, avec toutes ses conséquences sociales, le problème des sexes.

Extrait de la Table des Chapitres : Des Moralités néfastes. — Les Organes et le Mystère de la Génération. — Dans lequel il est traité de l'acte d'amour et de la puberté. — La Loi d'amour s'impose à tous, ou les dangers de la continence absolue. — De l'hygiène en général et de l'hygiène sexuelle en particulier. — Sur les rapports conjugaux et leur fréquence normale. — Maladies vénériennes et syphilis : Moyens de les reconnaître et de les éviter. — Procédés scientifiques et pratiques de préservation sexuelle. — La Stérilité. — Epousailles. — Les difficultés de l'initiation. — Signes de grossesse et soins à donner aux accouchées. — L'avortement et son traitement. — La Fécondité normale chez les êtres vivants et ses conséquences. — La sélection artificielle. — Les déviations morbides. — Égalité des sexes. — Mariage et Union libre.

Un beau volume de 336 pages, illustré.
En vente : Librairie A. Pécot, 35, rue Charlot, Paris

Prix 15 fr., franco recommandé 15.75

Aucune expédition n'est faite contre remboursement.

Le Gérant: TOUTAN.

Imp. spéc. de la Brochure Mensuelle, 39, r. de Bretagne, PARIS-3^e

Numéro 153

8¹²

Septembre 1935

LA BROCHURE MENSUELLE

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Rédaction et Administration : BIDAULT, 39, Rue de Bretagne, Paris-3^e
Téléphone : Archives 65-24 Comptes Chèques Postaux 229-09

ABONNEMENT ANNUEL : 12 fr.

Les procès anarchistes

Défense faite
par Pietro Gori devant
le Tribunal de Gênes

2 Juin 1894

Groupe de Propagande par la Brochure

Au Lecteur,

Nous estimons que la diffusion des principes libertaires, que le libre examen et la juste critique de ce qui est autour de nous ne peuvent que favoriser le développement intégral de ceux qui nous liront.

Montrer combien l'autorité est irrationnelle et immorale, la combattre sous toutes ses formes, lutter contre les préjugés, faire penser. Permettre aux hommes de s'affranchir eux-mêmes d'abord, des autres ensuite ; faire que ceux qui s'ignorent naissent à nouveau, préparer pour tous, ce qui est déjà possible pour les quelques-uns que nous sommes, une société harmonieuse d'hommes conscients, prélude d'un monde de liberté et d'amour.

Voilà notre œuvre ; elle sera l'œuvre de tous si tous veulent, animés de l'esprit de vérité et de justice, marcher à la conquête d'un meilleur devenir.

Camarades, aidez-nous, en souscrivant de nombreux abonnements à « La Brochure Mensuelle ».

Pour la France: un an, 12 francs; six mois, 6 francs, donnant droit à 5 ou 10 brochures par mois.

Abonnement d'essai : un exemplaire chaque mois, 3 fr. 50.

Contre un timbre de 0 fr. 50, nous expédions 3 brochures différentes à titre de spécimens.

Abonnement Extérieur, tarif postal réduit : 1 exemplaire chaque mois 4.50, 2 exemplaires 6.75. — Nations sans accord postal : 1 exemplaire chaque mois 6.00, 2 ex. 8.50

Pour les envois de fonds, utilisez toujours le chèque postal : Bidault-Paris, 239-02, c'est le moins cher, le plus certain.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

La belle plaidoirie que l'on va lire fut faite dans une époque qui était loin de présenter les mêmes caractéristiques que la nôtre. Les gouvernements autocratiques vacillaient sous la poussée des idées nouvelles et de tous les horizons sociaux les hommes de cœur venaient grossir l'armée hardie de ceux qui luttèrent pour donner à tous les êtres le pain et la liberté. Enthousiasmés par le nouvel idéal qui venait illuminer les plus sombres profondeurs de la société humaine, des esprits généreux quittaient les rangs de la bourgeoisie où le hasard de la naissance les avaient placés, renonçaient à la fortune, aux prérogatives de leur classe, à la gloire, et venaient combattre les iniquités sociales côte à côte avec les rudes travailleurs aux mains calleuses. Pietro Gori fut un de ces magnifiques combattants de l'idée qui sacrifièrent tout au triomphe de leur idéal de fraternité. Doué de tous les avantages du talent et de la fortune, il préféra la médiocrité, les persécutions policières et l'exil, à une facile élévation au pinacle d'une société décadente qu'il méprisait.

Optimiste, et son époque ne justifiait-elle pas tous les espoirs, Pietro Gori croyait au triomphe proche du socialisme, il voyait la violence, ce triste héritage des temps préhistoriques, disparaître graduellement pour faire place à la raison. Il se plaisait à dire : la tolérance est le plus grand et le plus victorieux esprit qui émane de la science véritable. Idées contre idées, arguments contre arguments, voilà les batailles de la civilisation, batailles autrement glorieuses et profitables que les autres qui ne sont que le sanglant retour de la barbarie et de la sauvagerie primitives.

Notre époque ne semble point devoir confirmer de tels espoirs. Jamais les forces mauvaises qui broient les peuples n'ont été aussi brutales, jamais le cynisme des dirigeants n'a pareillement grimacé au grand jour, jamais non plus le chaos et l'indécision des idées et des doctrines n'ont été aussi grands. Bien loin d'être éliminée, la

violence est aujourd'hui déifiée en la personne de dictateurs qui ont pour mission d'étouffer dans le sang les cris angoissants de la misère humaine.

Nous faut-il fermer le livre de l'avenir sur des perspectives aussi peu rassurantes ? Nous aimerions croire, avec Pietro Gori, que l'évolution doit, tôt ou tard, réduire en morceaux les obstacles accumulés sur sa route par l'ignorance dogmatique et par la violence systématisée. Persévérons donc, comme nous le conseille le magnifique avocat des déshérités enlevé trop tôt à sa tâche sublime. Aussi bien, Pietro Gori aimait à répéter cette belle pensée de Wittier :

— Jamais la moindre parcelle de vérité ne fut jetée en vain par l'ouvrier errant parmi les ronces du monde; après les mains qui ont semé, viendront les mains qui, des monts jusqu'aux vallées, recueilleront les moissons mûres.

S. VERGINE.

DEFENSE FAITE PAR P. GORI DEVANT

LE TRIBUNAL DE GENES

Procès intenté contre L. Galleani et 34 autres individualités, comprenant des étudiants, des artistes et des ouvriers accusés d'*association de malfaiteurs* (art. 248 du Code pénal italien) pour le fait d'avoir professé des principes anarchistes communistes.

Au banc de la défense se trouvent plusieurs avocats, des plus illustres du barreau italien.

Pietro Gori défend collectivement tous les accusés et spécialement les compagnons Galleani, Pellaco, Normellini et Barabino.

Session de l'après-midi du 2 Juin 1894

Une multitude immense remplit la salle. Autour du box qui enferme les accusés de nombreux gendarmes et une quantité de baïonnettes forment un double cordon.

Dans les tribunes réservées prennent place, avocats, magistrats, étudiants, officiers et de nombreuses dames en riches toilettes. Quand le président cède la parole à la défense, il se fait un profond silence.

Messieurs du Tribunal,

Après l'envol puissant au ciel de la science et du sentiment de cet « aigle » de la pensée juridique italienne, qui a pour nom Antonio Pellegrini, mon ami et maître, je dois commencer ma tâche, vivement ému et presque désespéré, en vous parlant du point de vue social de ces hommes et de ces idées que la multitude trompée et inconsciente connaît et comprend si peu. Mais mes pauvres paroles, bien que portant la tremblante impression de la solennité du moment, jailliront cependant du cœur et auront devant vous le mérite, l'unique imprévu, de la simplicité et de la loyauté.

Et par devoir de loyauté, permettez-moi, avant de continuer, de vous faire remarquer une chose et de vous faire une déclaration.

Le signor Siro Sironi, ex-chef de la police de Gênes et chef actuellement dans la capitale de l'Italie, s'est plu à me dénoncer moi aussi comme associé à ces accusés pour commettre des délits contre les personnes, la propriété, l'ordre public, et pour commettre en leur compagnie tous les méfaits dont parle l'article 248 du Code Pénal.

La Chambre du Conseil du Tribunal de Gênes, par un acte de justice relative, m'a absout de cette accusation. Or, Messieurs, je veux pour commencer vous déclarer ceci : si professer les nobles idées anarchistes est un délit ; si dénoncer les iniquités sociales, analyser les mensonges d'un mal appelé civilisation, combattre toutes les formes de la tyrannie et de l'exploitation, si avoir les yeux fixés vers l'aurore d'un avenir incorruptible et porter parmi les multitudes de miséreux et d'opprimés la bonne nouvelle de la liberté et de la justice, si tout cela est délit, moi aussi de toutes ces fautes je suis coupable et vous avez mal fait de m'absoudre ! Et, si vos lois le permettent, je vous demande de m'ouvrir les grilles de cette geôle, honorée en ces instants, et de me laisser asseoir aux côtés de ces estimables malfaiteurs pour répondre en accusateur aux étonnantes accusations qu'aujourd'hui la société, donnons-lui ce nom, lance contre ces hommes.

Le ministère public a dit qu'il n'était pas fait le procès des idées ; et moi je soutiens que si ; c'est le procès des idées, c'est même quelque chose de pire, c'est le procès des intentions.

Le ministère public a tenté de soutenir que tout individu est libre de penser comme il lui plaît. On dit cela, c'est vrai ; mais c'est là aussi un de ces nombreux mensonges conventionnels sur lesquels s'appuie la caduque et vacillante organisation sociale.

Libre de penser, selon ce qu'on prétend, entre les impénétrables parois du crâne ?... Mais en ce cas, illustre accusateur public, mille fois merci pour votre libéralité et pour vos lois. La pensée humaine n'a pas besoin de cette concession. Celle-ci exerce dans le secret de tout organisme pensant les droits imprescriptibles d'un souverain

droit qui dépasse la toute puissance des inquisiteurs soupçonneux ou des policiers louches.

C'est la liberté de propager et de défendre cette pensée-là que des lois sages et libres (s'il pouvait y avoir des lois sages et libres) devraient non seulement consentir mais garantir.

Mais mon éminent adversaire ne l'entend pas de cette manière, et il va jusqu'à affirmer que ce procès n'est pas un procès politique. Pourquoi ? Est-ce que par hasard l'on doit entendre par politique seulement l'art mesquin de faire et défaire des ministères ? Ne comprenez-vous pas, en dépit de tous les signes du temps, que toute question politique est actuellement essentiellement sociale ? Ne vous rendez-vous pas compte que les esprits subtils assoiffés d'idéalisme élevé et humain, regardant le fond des choses bien plus que la forme aride, tendent à préparer la grande œuvre de rénovation, à travers les continues affirmations de cette injustice économique qui blesse les travailleurs, qui sont (qu'il plaise ou non au ministère public) les uniques producteurs de toute la richesse sociale ?

Mais le respect actuel des lois veut que cette œuvre de critique et de reconstruction idéale soit seulement le privilège et le monopole des philosophes... selon le « ministère public ». Et ce qui rend ce dernier nerveux, c'est que ces ouvriers, ces travailleurs qui sont les plus intéressés à cette importante question (qui malgré tout est un problème essentiellement ouvrier), se préoccupent et s'occupent avec amour de ces idées, de ces débats, de ces aspirations. L'ouvrier idéal de ce magistrat doit être le pacifique ruminant, sans sensations et sans pensées, qui se laisse, tranquillement et sans protester, tondre par celui qui eut l'astuce de se munir d'un bâton persuasif et d'une paire de ciseaux.

Mais ces travailleurs qui sont toujours en rude et perpétuelle lutte avec la fatigue et avec la misère journalière (l'une et l'autre héritage douloureux du peuple) lèvent le front et protestent contre cette classe qui extrait de leurs muscles les meilleures forces sans leur donner en échange une compensation adéquate ; ces êtres aspirent à des jours meilleurs pour leur classe écrasée ; ils aspirent

à un avenir de liberté et de bien-être, pour tous ; ils proclament que les ouvriers — ces méconnus, créateurs du bien-être de la société — ont le droit de s'asseoir au grand banquet social auquel leurs efforts associés apportèrent tant de riches vaisselles et tant de mets exquis ; ils démontrent que tout ce qui existe de beau et d'utile sur la terre fut produit par leur effort ; ils affirment que l'unique bien qui unit la phalange exterminée des nouveaux catéchumènes est le travail, qui, aujourd'hui, se convertit pour eux en signe d'infériorité sociale, comme il sera demain, pour tous, l'unique blason de noblesse ; et tandis que mugit autour d'eux la marée des passions égoïstes et viles, ils déploient vaillamment au vent une bannière et, impassibles, attirent sur eux les persécutions les plus stupides et les railleries les plus amères.

Et cependant, sur cette bannière est écrite une parole d'espérance et d'amour pour tous les déshérités, pour tous les opprimés, pour tous les affamés de la terre, c'est-à-dire pour les multitudes infinies et besogneuses sur lesquelles s'érige en riant aux éclats une petite minorité de satisfaits.

Ah ! Est-ce que par hasard, ces êtres n'auraient point le droit de penser parce qu'ils ne sont pas philosophes ? N'ont-ils point le droit d'émettre, par la parole, et le front haut, leurs pensées ? Les empêchera-t-on de proclamer publiquement leur foi en un avenir plus équitable et plus humain ?... Comme si le tragique et honteux présent était la dernière étape de l'humanité dans sa marche incessante vers la conquête des idéaux !... Oui, cela est un délit, un atroce délit qu'un grand amour des hommes, librement professé dans une société où l'antagonisme des intérêts détermine la haine entre les individus, entre les classes, entre les nations ; une haine immense qui fait saigner les cœurs sensibles, une injustice sans limite qui permet au parasite d'éclater d'indigestion à côté du producteur qui meurt de faim. Voilà toute la synthèse du problème.

L'analyse, le paysan la fait quotidiennement, quand il se demande comment il est possible que, lui, trimant jour et nuit, creusant la terre, tanné par les vents d'hiver et rôti par les rayons du soleil d'été, il reste toujours pauvre et dépendant économiquement d'un maître qui ne répand

pas une goutte de sueur sur ses champs ni qui ne dépense aucun effort musculaire à ces méprisables travaux desquels l'humanité tire le pain de chaque jour.

L'analyse, l'ouvrier de l'industrie la continue, lequel voit sortir de son travail associé à celui de ses compagnons, des torrents de richesses qui, au lieu d'apporter le bien-être à la famille des véritables producteurs, comme le sont les ouvriers, vont augmenter le portefeuille du capital qui, sans la vertu féconde du travail, serait une chose parfaitement inutile dans le monde.

L'analyse, tous les travailleurs la complètent, depuis celui de la mer qui défie les périls de mille tempêtes pour apporter d'artistiques objets japonais et des pierres précieuses aux dames languissantes préoccupées tout le jour de la manière dont elles réaliseront le plus facilement des festins en rapport avec leurs rentes... gagnées par les autres, jusqu'au minable maître élémentaire auquel « la patrie » ne donne pas même la millième partie de ce qu'elle paye aux galonnés indicateurs du moyen le plus bref pour exterminer son semblable dans une guerre « ouverte et loyale » et, si l'occasion se présente, convaincre les plébéiens « avec le plomb » de ce qu'il ne faut point trop élever la voix quand ils ont faim.

Mais ces analyses, ces constatations peuvent être faites... *in pectore* ; malheur à qui les dénonce !... La vérité (surtout lorsqu'elle est affligeante et nue) doit se dire *sotto voce*. Il vaut mieux encore ne point parler d'elle ; de cette manière on n'a pas de cassements de tête ni d'ennuis. Au cas contraire un Sironi quelconque, bien qu'il soit *comendatore*, vous fait emprisonner (pour le moins) en moins de temps que chante un coq et trame des légendes romantiques qu'il transmet ensuite à l'autorité judiciaire ; il parle avec redondance de certains indices concernant l'espionnage (*respabilissimo*), et, après avoir associé durant plusieurs mois ces honnêtes gens dans la commune disgrâce d'une incarcération préventive, il trouve enfin un tribunal qui les associe pour répondre (*in solidum*) des faits soumis à l'art. 248 du Code pénal et le ministère public les liant sur la même croix leur procure de nouveau le plaisir collectif de jouir d'un demi-siècle de peines de réclusion et de surveillance. Et beaucoup de ceux-là, comme il a été

prouvé déjà, ne se connaissent même pas, ils ne se sont même pas rencontrés une seule fois sur le chemin du travail et de la misère qui leur est commun.

Ils devaient se rencontrer et s'associer sur le banc de la disgrâce, appelé ainsi parce que, aujourd'hui moins que jamais, on ne peut appeler ce banc, banc du déshonneur.

Certainement qu'une chaîne invisible et idéale unissait, bien qu'ils ne se connaissent point, leurs esprits rêvant d'une ère lumineuse de paix et de justice ; ils s'éveillèrent de leur beau songe avec les menottes aux poignets et ils furent entassés comme des bêtes dangereuses derrière les grilles de cette geôle qui les enferme.

Ah ! nobles malfaiteurs ! Je vous renouvelle mon salut et je vous envie de pouvoir revendiquer, de cette haute et solennelle tribune, les idées qui m'unissent, moi libre, à vous enchaînés. Et je réitère ma demande à l'accusation publique : si ces idées sont un délit, emprisonnez-moi aussi, et associez-moi au sort de ces hommes !

Parmi ces malfaiteurs, oui, parmi eux je me sentirais plein d'orgueil ; non pas avec ces autres qui, à Rome ces mêmes jours, se voyaient conduits devant le tribunal suprême en voiture et sans menottes parce qu'ils avaient la chance d'avoir des millions... Mais pardonnez-moi ; j'oubliais que ces messieurs de la capitale auxquels je fais allusion, bien qu'ils fussent en théorie des gardiens zélés de la propriété, se divertissaient en abolissant pratiquement la propriété des autres... à leur propre bénéfice et que vous, amis accusés, quoique démolisseurs théoriques de la propriété comme privilège de classe et revendicateurs de la richesse totale pour la société entière, vous n'avez jamais étendu une main avide sur le superflu des autres (même sachant que tout ce superflu était le fruit de vos sueurs et de vos privations). Vous êtes restés purs pour avoir le droit de crier en pleine face de ces autres : « Vous êtes des voleurs ! » Et pourtant la misère vous a tourmenté plusieurs fois, la nécessité souvent vous a aiguillonné et vous avez su y résister ; et tandis que les autres volaient pour satisfaire leurs besoins d'orgies, vous n'avez pas même pris à autrui cinq centimes pour vous alimenter ni pour nourrir vos fils qui vous demandaient du pain ; vous êtes restés fermes, pauvres, honnêtes jusqu'au scrupule, jus-

qu'au ridicule ; et le représentant de la loi demande cependant votre condamnation comme si vous étiez des malfaiteurs !...

Les autres, les prévaricateurs, les dévoreurs de millions, obtiendront sans doute la liberté... pour voler encore davantage.

Voilà donc, messieurs du Tribunal, les hommes que vous devez juger ! Et le raisonnement que fait l'accusateur est monstrueux. Il convient de ce que tous les accusés actuels sont incapables de faillir ; mieux encore, il est d'accord pour reconnaître qu'ils sont capables de faire toutes sortes d'œuvres bonnes et généreuses, qu'ils sont des travailleurs infatigables, des citoyens sans tache. Il reconnaît et convient avec moi, avant même que je l'aie dit, qu'il se sentirait toujours fier et honoré, avant comme après la condamnation quelle qu'elle soit, de serrer la main de ces hommes pour lesquels il demande une condamnation.

Mais, comment !... Après toutes ces déclarations, les mots ne vous brûlent pas les lèvres quand vous demandez pour ces hommes, que vous-mêmes reconnaissez parfaitement honnêtes, tant de gratifications de prison et de surveillance ? Ou mon grand amour de cette cause me passionne et m'égare ou vous avez oublié la norme la plus élémentaire de toute législation pénale. Quelle loi et quel magistrat, même doué d'une conscience et d'une sérénité d'esprit purement superficielles, peuvent condamner des individus qui n'ont pas commis de délit et qui sont incapables d'en commettre ?...

Et je vous demande : quel délit ont commis ces hommes ? Et vous me répondez : aucun. Mais, ajoutez-vous, étant donné les principes qu'ils disent professer, pour atteindre leurs fins politico-sociales, ils devront commettre ceci, cela et tout le reste, que la loi prévoit comme délit. Je disais : ceci est donc un procès d'intention, et au fait, durant les débats, la dangereuse parole délit intentionnel vous a échappé plusieurs fois. Je dirai plus : c'est mieux encore qu'un procès d'intention. C'est un procès basé sur la probabilité que ces accusés auront l'intention de réaliser un fait déterminé prévu et châtié

par le Code pénal. C'est donc le comble, non de la répression juridique mais de la répression policière.

D'où viennent et qui sont ces accusés, nous le voyons tous. Que veulent ces individus ?...

La question sociale qui est aussi vieille que l'antagonisme entre dominés et dominateurs traverse aujourd'hui une période aigüe, et une solution (que certains désirent pacifique tandis que d'autres la croient inévitablement violente) s'impose au vieux monde en banqueroute. Et jusqu'au plus aveugle (excepté monsieur l'accusateur public), tout le monde voit les éclairs sanglants qui déchirent les nuées chargées d'électricité.

En ces obscures périodes de transition, la tâche de ceux qui escortent l'avenir est périlleuse. La parole admonitrice devient vite le cri de la rébellion ; le libre pacte de fraternité entre ceux qui pensent est interprété comme un contrat de voleurs qui établissent à l'avance le mode de répartition des dépouilles de leur prochain ; la critique, faite d'arguments élevés, pour la transformation au bénéfice de tous, est interprétée comme attaque maligne d'esprits rebelles à des ordres décrépits que les orthodoxes croient saints et inviolables.

Mais qu'y a-t-il d'inviolable en ce monde, qu'y a-t-il d'immuable dans les lois compliquées des hommes ?

Cependant, dans cette lutte séculaire des nouvelles et des vieilles idées ; en cette période critique, entre une époque qui meurt comme un vieillard accablé d'infirmités et une autre époque qui point à l'horizon radieuse comme une aurore il y a une étrange ressemblance d'épisodes symptomatiques. Aussi bien ce n'est point chose nouvelle que la confrontation entre l'actuelle époque historique, dont la décadence est incontestable et qui, pour mieux dire, consacre l'effondrement du paganisme bourgeois, sans mission civile et sans autres idéaux, et l'effondrement apocalyptique de l'ancien paganisme démantelé par le grand courant du jeune christianisme.

Alors, comme maintenant, de la tourbe méprisée se levèrent des hommes, pauvres de science, mais riches de sentiments qui combattirent les dérèglements des puissants et des parasites.

En cette révolte de la multitude, animée par la propagande chrétienne, Emile de Lavelaye voyait précisément la genèse du socialisme.

Socialisme tout sentimental, disparité impulsive ; plutôt soulèvement passionnel d'âmes généreuses contre les flagrantes monstruosité sociales qu'affirmation tranquillement scientifique de l'antagonisme entre les droits du peuple, toujours pauvre et exploité, et les privilèges des riches, des maîtres, toujours hostiles à la liberté et au bien-être des miséreux.

Ah ! si je vous lisais, représentants de la loi, les véhémentes invectives que ces âmes rebelles que furent les saints pères de l'Eglise, lançaient contre les riches, peut-être vous sentiriez-vous impulsé à imiter notre collègue et supérieur l'accusateur public de Milan qui, dans un journal qui vous est dévoué, s'est complu à récriminer les opinions des saints sur la richesse et la propriété privée, opinions reproduites du livre de E. de Lavelaye dont j'ai parlé : *Le socialisme contemporain*, et qui commençaient par une insolente définition de saint Basile : « Le riche est un larron », en se terminant, après avoir formulé les plus terribles reproches contre les privilégiés de la terre, par cette considération communiste de saint Clément : « En bonne justice, tout devrait appartenir à tous. C'est l'iniquité qui fit la propriété privée ».

Lavelaye, qui fut un fervent socialiste chrétien, tire comme conclusion « qu'il est impossible de lire attentivement les prophéties de l'Ancien testament et de jeter en même temps un regard sur les conditions économiques actuelles, sans se voir impulsé à condamner cet état de choses au nom de l'idéal évangélique ».

Mais les saints pères de l'Eglise, hommes simples et rustiques, récriminaient personnellement contre les riches parce qu'ils ignoraient (chose que la science est venue enseigner plus tard) la rigidité des lois historiques qui ne permettent pas que l'on attribue à la méchanceté des individus ce qui est le produit de l'injustice des systèmes économiques et politiques qui jusqu'à présent ont nuit au genre humain.

Pour cela, les *socialistes anarchistes* modernes, quand ils parlent d'exploiteurs, quand ils se dressent méprisants

pour apostropher les bourgeois et pour les combattre n'agissent pas ainsi parce qu'ils attribuent à la méchanceté de ces derniers la cause des misères sociales. Ils savent très bien que la pauvreté physiologique, intellectuelle et morale de la plèbe trompée doit être attribuée à tout un système de choses qui, inévitablement, convertit les uns en esclaves et les autres en tyrans.

Mais, comme je le disais tout à l'heure, ce qui se ressemble le mieux, en sa physionomie compliquée, c'est l'époque en laquelle surgit le premier apôtre batailleur du christianisme et le moment historique actuel où surgit, beau comme un jeune gladiateur, le nouveau concept de l'« humanitarisme » ; c'est à nouveau la domination face à la manifestation des idées rénovatrices.

Caïphe (soit dit sans intention malicieuse) était un accusateur public de son temps ; il demandait la condamnation du *juste* comme séducteur et animateur de la plèbe contre les lois de l'Etat et contre le *uti possidetis* des riches, des scribes et des pharisiens.

Et je pense que, si nouveau nous paraît l'article 248 du Code pénal italien, vieille est cependant l'accusation, vieilles sont les méthodes et les objectifs qui la déterminent.

C'est la guerre non avouée et dissimulée, la guerre sourde, implacable, à la pensée ; un jour religieuse, hier politique, aujourd'hui sociale.

Mais ancienne et glorieuse est la phalange des malfaiteurs, immortels dans l'histoire. Et sur notre tête, ô juges ! parle encore de la muette éloquence du sacrifice, cette lumineuse figure du Christ, l'anarchiste à la rouge chemise, de voici dix-huit siècles, comme dit Renan, crucifié comme malfaiteur entre deux malfaiteurs.

L'histoire incorruptible donna raison au rebelle de Galilée et condamna ses juges. Après le plus vil des supplices, lui, le premier qui apporta la bonne parole aux pauvres et aux affligés, l'inexorable accusateur des riches et des hypocrites pharisiens, le rebelle justicier des marchands du temple, parle encore, à travers des siècles, le langage humain qui, à beaucoup, après la sanctification de son martyre, parut, et paraît encore, parole divine.

Et de cette autre chemise rouge qui en ce jour revit en notre mémoire avec l'anniversaire de la mort de Garibaldi, le proscrit, le malfaiteur, le condamné à la potence par cette même dynastie qui de sa main reçut deux royaumes. Ne vous souvenez-vous pas ?

Ah ! entre ces deux chemises rouges, flamboyant au commencement et à la fin de ces dix-huit siècles, combien de nobles vies éteintes ou condamnées par la tyrannie !

C'est le sort commun à tous les précurseurs. On croyait (souvent, il est vrai, avec une foi relative) emprisonner et condamner des malfaiteurs, des méchants ; et ces hommes n'ont pas été autre chose que l'avant-garde des générations nouvelles.

C'est donc une vieille histoire que celle de ces procès de malfaiteurs... honorables. Et, avec de rares et petites différences, les imputations sont toujours les mêmes. Les persécutés d'hier convertis en dominateurs, poursuivent le jour suivant les hommes d'avant-garde, avec d'identiques motifs d'accusation. Cependant le passé devrait être un enseignement qui nous démontre qu'aucune persécution n'est suffisante pour arrêter une idée, si celle-ci est vraie et juste.

Un illustre prêtre, Lamennais, écrivait voici un siècle, dans ses *Paroles d'un croyant*, ces saintes exhortations aux chrétiens de notre époque :

« Souvenez-vous des catacombes.

« En ces temps on vous conduisait à la potence, on vous livrait aux bêtes féroces dans les amphithéâtres pour la diversion de la plèbe, on vous jetait par milliers au fonds des oubliettes et des prisons, on confisquait vos biens et vous ne possédiez plus, pour célébrer vos mystères proscrits, que les entrailles de la terre.

« Que disaient vos persécuteurs ?

« Ils disaient que vous prêchiez des doctrines dangereuses, que votre secte troublait l'ordre et la paix publique ; que violateurs des lois et ennemis du genre humain, vous menaciez le monde.

« Et pour tant de disgrâce, sous cette oppression, que demandiez-vous ? La liberté. Vous réclamiez le droit de

n'obéir qu'à votre Dieu, de le servir et de l'adorer suivant votre conscience.

« Et quand, même s'ils se trompent dans leur foi, d'autres réclament ce droit sacré, vous devez le respecter, comme vous demandiez un jour aux païens de respecter le vôtre.

« Oui, respectez-le pour ne pas renier la mémoire de vos confesseurs, pour ne pas fouler aux pieds les cendres de vos martyrs. Si vous ne vous souvenez déjà plus des enseignements du Christ, souvenez-vous au moins des catacombes. »

Je voudrais que quelque homme d'Etat libéral et voltairien de notre temps lise de nouveau et médite le livre de ce prêtre croyant. Il pourrait y apprendre quelque chose sur ce qui se prêche beaucoup et se pratique très peu : le culte de la liberté.

Et maintenant revenons à la cause.

Qui sont ces *socialistes anarchistes*? Vous le savez déjà, Messieurs. Là, dans cette geôle vous en avez une représentation nombreuse et choisie.

Ce sont des travailleurs intègres et serviables, des étudiants de cœur et d'intelligence comme Luigi Galleani ; des artistes novateurs comme Plinio Nomellini, bourgeois qui, ayant renoncé aux privilèges et aux préjugés de leur classe, furent fraternellement accueillis par la grande famille du peuple qui attend, avec confiance, ceux qui lui sont inévitablement destinés.

Ce sont des ouvriers, comme le brave Faina et le petit Barabino, qui ont du cœur et de l'esprit pour sentir et penser et qui croient avoir le droit d'exprimer leur pensée à haute voix.

Ceux-là, comme tous les hommes qui observent sans parti-pris les choses du monde, se sont posés à eux-mêmes les simples questions suivantes :

Pourquoi la majorité des hommes, bien que travaillant et produisant, se voit-elle contrainte de rester pauvre et de nourrir de sa sueur une minorité oisive dont l'unique occupation consiste à consommer les produits du travail d'autrui ?

Pourquoi la terre, que la nature donna en commun héritage à tous les hommes, fût-elle fractionnée par quel-

ques-uns, à l'aide de la fraude et de la violence, et divisée à leur bénéfice exclusif ?... Que dirait-on si l'on eut fait de même avec l'air et l'eau, éléments indispensables à la vie ? On dirait que c'est un vol sacrilège.

Mais l'air et l'eau — un fluide et un liquide rebelles « *anarchiques* » — se sont soustraits en grande partie au monopole des privilégiés.

Est-ce que, par hasard, la terre ne serait pas aussi un élément indispensable à la vie collective ? Ne devrait-elle donc pas être, par sa nature et sa propre destination, l'héritage commun du genre humain ?

Et les machines, les instruments de travail, les maisons, les moyens d'échange et de production (s'ils doivent être le privilège de quelques-uns) ne serait-ce pas mieux que tout cela soit le privilège des travailleurs qui, avec leur sueur, l'ont rendu productif et fécond, plutôt que celui de ceux qui n'ont rien fait, qui jamais ne produisirent ?

Mais non, disent les *socialistes anarchistes* ; cela non plus ne serait pas juste. Tout, depuis les instruments de travail jusqu'aux produits, depuis la terre jusqu'aux machines, depuis les mines jusqu'aux moyens d'échange et de production, tout, étant fruit de la coopération sociale, doit être déclaré patrimoine de la société entière.

Et c'est dans cette affirmation que le lumineux idéal de la fraternité surgit comme une floraison spontanée de cette communauté d'intérêts entre l'individu et la société, de cette admirable « entrelacement » des droits de chaque individu avec les droits de l'espèce entière.

Par un exemple simple et clair, Lamennais, toujours dans le petit livre dont je vous ai parlé tout à l'heure, synthétise la nécessité juridique et naturelle du communisme. Ecoutez-le encore :

« Si dans une ruche quelques abeilles avaricieuses disaient TOUT LE MIEL QUI EST ICI EST A NOUS ; et se mettaient à disposer à leur gré des fruits du travail des autres, que deviendraient les autres abeilles ?

« La terre est comme une grande ruche, et les hommes sont les abeilles.

« Chaque abeille a droit à la portion de miel nécessaire à sa subsistance, et si parmi les hommes il en est à qui

manque le nécessaire, cela signifie que les autres ont plus que le superflu. Et alors la justice et la charité ont disparu de sur la terre. »

Qui peut croire que la justice et la charité existent encore sur cette terre désolée par l'injustice, quand tant et tant d'êtres manquent du nécessaire ?

Des abeilles humaines, beaucoup sont condamnées à fabriquer le miel et très peu d'autres se réservent la fatigue de... le dévorer. Et les abeilles laborieuses arrivent jusqu'à perdre l'aiguillon.

C'est donc la socialisation de la ruche et du miel ou, pour abandonner le langage figuré, la socialisation de toutes les richesses, que les socialistes anarchistes veulent.

Ils proclament comme première nécessité l'abolition de la propriété privée, cause directe du privilège économique et cause indirecte du monopole politique de quelques classes, exercé sur les autres classes de la société.

Les anarchistes sont à l'avant-garde du socialisme, mais ils ne sont pas autre chose que la légion la plus bataillonne de la grande armée socialiste.

L'accusateur public croit raisonner en disant ceci :

« Les socialistes je les comprends et je les admet : ceux-là sont raisonnables ; ils veulent la conquête des pouvoirs publics et par conséquent ils se meuvent dans l'orbite de nos lois. Mais les anarchistes sont hors la loi ; ils préconisent la révolution comme unique moyen qui puisse réaliser leur idéal. »

Je laisse aux collègues « socialistes légalitaires », de la défense, le soin de démontrer qu'eux aussi veulent l'abolition de la propriété privée, nécessité fondamentale de toute transformation dans un sens franchement socialiste, et de protester contre cette implicite patente d'inocuité dont l'accusateur public fait cadeau à leur parti.

On comprend parfaitement qu'il n'y a là, seulement, qu'une astuce de l'accusation ; parce que si les accusés étaient simplement socialistes, le raisonnement de l'accusateur public serait très différent.

Parce que, enfin, scientifiquement parlant, les anarchistes ne sont autres que les socialistes les plus radicaux ; ils ont le désir de réaliser dans la société contem-

poraine l'abolition de toute sorte d'exploitation de l'homme par l'homme et l'abolition de toute autorité de l'homme sur l'homme avec l'abolition de l'Etat, du gouvernement ou de tout organe centralisateur qui prétendrait opposer la volonté de quelques-uns ou de beaucoup à l'autonomie et au libre accord.

Cela est-il un idéal irréalisable ?... Vous êtes, messieurs, incompetents pour en juger. La vérité est que l'histoire marche irrésistiblement de la tyrannie à la liberté. Les jours, les années, les siècles sont les pas, les kilomètres, les étapes de cet immense mais incessant voyage de l'humanité.

Combien mesquines sont ces académies juridiques, avec leur cortège de douleurs humaines, devant le circuit infini des choses dans l'immense ciel du temps et de l'espace ! Car si la fatalité historique entraîne la société humaine vers le but idéal qu'entrevoient ces apôtres calomniés de la plèbe, aucune condamnation, pour féroce qu'elle soit, ne pourra empêcher ou arrêter une seconde irrésistible marche. C'est une loi de gravitation sociale, rigide et inviolable, comme la loi de la gravitation physique.

Vous n'empêcherez donc pas la pensée des hommes, qu'ils soient philosophes ou ouvriers, de rechercher les finalités de la vie sociale et de permettre au plus difficile problème (celui de la vie collective) de trouver enfin son Newton.

Et, puisque l'accusateur public, à propos de l'anarchie, a dit tant de choses admirables par leur inexactitude, puisqu'il a commis tant d'invéraisemblances, écoutez un moment ce que sur ce sujet particulier a dit Jean Bovio, un philosophe authentique, auquel au nom du corps de défenseurs dont je fais partie nominale, j'adresse un révérend salut. Dans son magistral livre : *La Doctrine des partis en Europe*, il écrit :

.....
« Puisque la révolution, pour remplir la mission que son ciel lui destine, se présente comme sociale, le parti révolutionnaire par excellence doit être anarchique ; il doit se présenter comme adversaire, non de telle ou telle forme d'Etat, mais de tout Etat, parce que là où l'on voit l'Etat on voit privilèges et misère, l'on voit dominateurs

et sujets, classes dirigeantes et classes déshéritées, l'on voit politique et non justice, l'on voit codes et non droits, l'on voit cultes dominants et non religions, armées et non sécurité, écoles et non éducation, on voit l'extrême luxe et l'extrême indigence ; et sous tout Pontife, roi, président, directoire, dictateur, tel est toujours l'Etat ; il divise en deux parties la communauté, et là où il divise davantage, sous l'un ou l'autre nom, plus il domine.

« Orgueilleux et hautain avec les sujets, envieux avec le voisin, l'Etat est l'oppression au dedans et la guerre au dehors. Sous le prétexte fallacieux d'être l'organe de la sécurité publique, il est par nécessité spoliateur et violent ; sous le prétexte de veiller à la paix entre les citoyens et les différents pays, il devient le provocateur de guerres proches ou lointaines. Il appelle bonté l'obéissance, ordre le silence, expansion la destruction, civilisation le déguisement de la pensée. Il est comme l'Eglise, fils de l'ignorance commune et de la pusillanimité des foules. Il se manifeste aux individus adultes tel qu'il est : le plus grand ennemi de l'homme, de la naissance à la mort.

« ...Anarchique est la pensée et vers l'anarchie va l'histoire. La pensée de chaque individu est autonome et toutes les pensées des hommes forment une pensée collective qui meut l'histoire, épuisant la vitalité de l'Etat et mettant en évidence chaque jour davantage l'autonomie incompatible entre l'existence du pouvoir central et la liberté de l'homme.

« Justifiez l'Etat comme vous voudrez, consacrez-le, transportez en lui le Dieu soustrait à l'Eglise, faites-le guelfe, gibelin, bourgeois, monarchiste ou républicain et toujours vous vous rendrez compte que vous êtes pris au collet par un tyran contre lequel vous protesterez continuellement au nom de la pensée et de la nature. »

Le plus féroce anarchiste n'aurait point prononcé contre l'Etat, le gouvernement ou tout autre organe centralisateur, une accusation aussi terrible.

Les anarchistes militants, qui sont essentiellement socialistes, entendent l'anarchie comme fin politique du socialisme ; et des philosophes et des économistes insi- gnes, parmi lesquels on peut citer Spencer en Angleterre

et le professeur Soria en Italie, donnent implicitement raison aux anarchistes quand ils considèrent l'Etat et le gouvernement comme superstructure du régime économique.

De fait, dans l'antiquité, les patriciens étant les possesseurs des richesses, c'était eux qui créaient le gouvernement, défenseur zélé de leurs intérêts et violateur des droits de la plèbe. Et les agitations à cause des lois agraires avec les Gracques et les révoltes d'esclaves avec Spartacus et Tito Vezio furent la grande protestation de ces temps contre l'exploitation économique et conséquemment contre la tyrannie politique du patriciat.

Au moyen âge les seigneurs féodaux s'étant emparé, au moyen du banditisme par des guerres d'aventures, des terres, bourgs et cités, étendirent leur double seigneurie économique et politique sur les serfs de la glèbe et sur l'armée multicolore des vassaux.

Mais là encore la base du privilège politique était l'économie, et ainsi là où le clergé possédait une grande étendue de terrains et de vastes communautés religieuses, son pouvoir, basé sur les intérêts matériels, se convertissait en pouvoir politique exerçant la plus féroce des tyrannies, celle qui s'exerce sur les âmes et sur les consciences.

En l'an 1789 surgit le salut, comme une aurore après la nuit obscure du moyen âge.

La bourgeoisie se dressa « revendicatrice » et, dans des torrents de sang, proclama les droits de l'homme. Mais la déclaration de ces droits resta écrite seulement sur le papier et rien de plus. Et l'égalité civile apparut, telle qu'elle est réellement, un mensonge devant l'inégalité économique.

Les travailleurs qui s'étaient réveillés au son de la Mar-seillaise et avaient aidé à la bourgeoisie à abattre la bastille et à repousser l'Europe réactionnaire qui hurlait aux frontières de France, se rendirent compte plus tard qu'il s'était effectué un changement de seigneurs, mais rien de plus.

Et ces travailleurs obligés de peiner éternellement sur les terres des *autres*, sur les machines des *autres*, au fond des mines des *autres*, passèrent de la condition de serfs

à celle de *salariés*. Pouvaient-ils leur rester néanmoins une vie intellectuelle, une vie morale ?

Comme la liberté physiologique maintient la plèbe des cités et des champs dans une misère encore plus triste de l'intelligence et du cœur, de cette manière la richesse capitaliste assure à la bourgeoisie triomphante le monopole du pouvoir politique.

Pour cela les anarchistes, d'accord avec les autres écoles socialistes en ce qui concerne la critique du capital et de la richesse et l'abolition de la propriété privée, tirent comme conclusion que la suppression du privilège économique conduit à la suppression de l'Etat et à la libre association des volontés et des souverainetés individuelles unies par l'harmonie des intérêts dans la communauté du travail et du bien-être.

Puisque les anarchistes ont appris, par l'histoire et l'expérience, que l'Etat et le Gouvernement ne furent ni ne sont autre chose que les instruments de défense des privilèges économiques de quelques classes, ils pensent que, lorsque les privilèges de classes auront disparu avec le triomphe du socialisme, l'Etat et le Gouvernement n'auront pas non plus de raison d'exister.

A ce problème élevé, messieurs — vous le savez — se sacrifie tout ce qui possède intelligence et cœur.

La *Vita Moderna*, un journal littéraire de Milan qui circule beaucoup, vient de terminer une information sur le socialisme.

Cette information a donné comme résultat un véritable plébiscite de sympathie pour le grand idéal de rénovation, de la part des plus illustres hommes de science et artistes italiens.

Aussi, de toutes ces réponses plus ou moins hétérodoxes, permettez-moi de lire celle d'un anarchiste militant dont le seul et unique mérite consiste à ne rien cacher, même de la plus minime vibration de sa pensée. Et si celui-ci est intime avec celui qui vous adresse la parole au point de former une seule et même personne, ne m'accusez point d'immodestie. Je lis une partie de cette réponse seulement parce qu'elle résume brièvement tout ce que j'ai déjà exposé d'une manière tronquée et désunie.

« Le socialisme, dont l'application intégrale conduit au communisme scientifique, sera un ordonnancement économique dans lequel l'union de l'intérêt de chacun avec l'intérêt de tous résoudra le sanglant antagonisme qui existe entre les droits de l'individu et ceux de l'espèce. Mais dans le socialisme, qui est la base économique de la société future, les deux grands principes de l'égalité et de la liberté doivent être pratiquement réunis. De là le concept hardi et mal compris de l'anarchie : liberté des libertés. Ceci sera demain le couronnement politique nécessaire du socialisme, comme c'en est aujourd'hui le courant franchement libertaire. L'anarchie n'est pas, comme le socialisme autoritaire, l'humanité qui étouffe l'homme. Elle n'est pas, comme le désordre bourgeois, l'homme qui foule aux pieds l'humanité. Mais elle résume l'idéal d'un accord spontané des volontés et des souverainetés individuelles dans la jouissance du bien-être créé par le travail de tous sans exploitation : voilà l'idéalité politique du socialisme véritable. »

Voilà les hommes que vous devez juger, messieurs. Voilà les idées que ces hommes professent.

Mais les faits, les faits pour lesquels vous les déclarez coupables, les faits pour lesquels vous les avez associés pour infraction à l'article 248 du Code pénal qui prévoit les attentats « contre l'administration de la justice, la foi ou la sécurité publiques, les bonnes mœurs, l'ordre de la famille, ou contre les personnes ou la propriété » ; les faits, les faits, ô! accusateur public ! quels, combien, où sont-ils ?...

Quand, où, et comment Luigi Galléani et ses compagnons attentèrent-ils à ce que l'on appelle la justice, quand soustrayèrent-ils des documents en faveur de potentats (comme firent impunément tant d'autres), quand vendirent-ils, achetèrent-ils ou suscitèrent-ils des sentences de juges ?...

Quand attentèrent-ils à la *foi publique* ?... Peut-être ont-ils fait de la fausse monnaie ou émis de faux chèques de banque ; vidé des caisses, corrompu des députés et des ministres ou se sont-ils laissé corrompre moyennant quelque croix de commandeur ou quelque titre de sénateur ?

Où, quand attentèrent-ils à la sécurité publique ? Où

sont les bombes, les explosifs, les machines infernales par eux fabriqués ?

Monsieur l'accusateur public s'est fatigué la tête en fabriquant une bombe avec un innocent tube saisi chez un des accusés. Il a fait des efforts surhumains pour le charger avec des paroles... explosives. Mais le tube est resté inoffensif, éloquente preuve de l'innocence de ces individus ; et il est resté vide, vide comme ce procès, enflé uniquement par la fantaisie morbide d'une police romantique. Sous quelle autre forme ces individus ont-ils mis en péril la sécurité publique ?

Peut-être sont-ils des commerçants qui falsifient le vin ou des industriels avarés qui par économie de précautions mettront demain en péril, dans les mines ou dans les fabriques, la vie de milliers d'ouvriers producteurs ? Sont-ils par hasard des Mouravieff fin de siècle, qui rétablissent l'ordre parmi les foules affamées à force de plomb dans les estomacs vides ?

Comment et quand attentèrent-ils aux *bonnes mœurs* et à *l'ordre de la famille* ?... Ce ne sont pas ceux-là, messieurs, qui achètent, grâce à la faim, l'amour des jeunes filles désespérées ; ils ne violent pas les vierges du peuple en se prévalant de l'argent ou de l'autorité patronale ; ce ne sont pas ceux-là les brillants don Juan qui pervertissent les épouses pauvres. Ils rêvent, il est vrai, d'une famille qui soit le résultat spontané de l'amour et non le produit artificiel d'un lien légal souventes fois à base d'intérêt. Sur le cep antique de la famille du code ils rêvent de greffer les jeunes pousses d'un sentiment qui ne connaît ni l'hypocrisie des bas calculs ni le conventionnalisme des lois : l'amour libre. L'amour qui accepte le lien de l'unique loi qui enferme en soi-même la récompense et la sanction : *la loi de la nature*. Ces individus ne veulent pas détruire la famille. Ils veulent la régénérer, la purifier, voilà tout.

Interrogez leurs vieux parents ; interrogez leurs épouses ; interrogez leurs mères, ces pauvres femmes du peuple que vous avez vu aux portes de cet édifice avec les yeux rougis par les pleurs, muettes, interrogeant vos visages, ô ! juges ! pour y lire le sort de leurs êtres aimés ; questionnez ces vieillards et ces femmes.

A coup sûr ils vous répondront que les trente-cinq hommes que l'accusation publique qualifie de malfaiteurs sont des fils, des maris et des pères aimants. Ils vous répondront que leur condamnation équivaut à l'effondrement économique et moral de leurs familles angoissées. Et la cruelle requête de l'accusation publique a porté déjà un terrible coup au cœur de ces gens qui attendent en pleurant la peine que l'on va demander pour ces hommes ; c'est cela qui est un véritable attentat à la paix et à la tranquillité de ces familles innocentes.

Où, quand, enfin, attentèrent-ils contre les *personnes ou la propriété* ?... Ils veulent la disparition de la bourgeoisie en tant que classe privilégiée, mais non la mort des bourgeois. Comme les anarchistes considèrent que celui qui naît fils de millionnaire n'a aucun mérite, ni même aucun droit à jouir de ces richesses parce qu'il ne les a pas produites, de même ils ne peuvent attribuer au riche la faute d'être ainsi riche. Il est vrai que c'est de l'excessive richesse des uns que dérive l'excessive misère des autres, car il est évident que s'il y a des gens qui ont trop, il y en aura par conséquent qui auront peu. Mais ce n'est pas pour tuer tous les bourgeois que les socialistes anarchistes déclarent la guerre à la bourgeoisie, c'est pour supprimer les causes de l'exploitation et de la misère des travailleurs. C'est une guerre contre le système économique et politique, mais une guerre de principes et d'arguments. Et cette lutte ne naît pas en vertu des prédications des socialistes ou des anarchistes, mais par la fatalité historique. C'est l'antagonisme des classes qui la crée. Ce sera la disparition des classes dans la grande famille socialiste des travailleurs unis, solidaires et libres, qui la fera cesser. Cette lutte inévitable sera d'autant plus âpre et féroce que la réaction sera plus inhumaine. La violence de ceux d'en haut détermine inévitablement la violence de ceux d'en bas. La liberté véritable, grande, complète ; voilà la plus efficace mesure préventive contre le délit appelé politique. Car le délit politique n'est, enfin, pour celui qui observe, que la protestation sanglante de la pensée opprimée.

Lorsque vous parlez de délit politique en considérant l'anarchie, votre esprit, messieurs, évoque certainement les explosions terribles que la vengeance d'âmes exaspé-

rées provoqua contre la cynique société des classes riches et contre l'aveugle indifférence des potentats et des hommes de gouvernement qui confient à la police le soin de guérir les maladies sociales.

Et vous nous demandez : les dynamiteurs parisiens ne s'avouèrent-ils pas anarchistes ? Ne déclarèrent-ils pas vouloir transformer le monde en le détruisant avec la dynamite ?...

Ah, messieurs !... Avant de juger ces hommes qui entrevoient l'ère heureuse de l'humanité renouvelée, à travers le noir songe d'une grande purification par le moyen des incendies et des explosions, il est nécessaire de descendre dans l'enfer de douleurs et de misères dans lequel leurs âmes se convertirent en cendres.

Il est nécessaire, auparavant, de comprendre par quel long processus psychologique ces esprits, ces cœurs, arrivèrent au comble d'une haine débordante. Ni la propagation de ces « séducteurs » dont je suis fier de faire partie, car le renouvellement de la civilisation fut toujours l'œuvre d'esprits inquiets et rebelles, ni les violents articles des périodiques n'influèrent d'une manière quelconque sur les déterminations impulsives de ces chevaliers de la mort et de l'idéal.

Ce ne sont pas de vaines paroles qui peuvent semer tant de haine, tant de révolte. C'est la vision journalière et continue des iniquités sociales qui poussa ces volontaires de la guillotine à effectuer leur protestation terrible et bruyante. Seul le vertige d'une profonde douleur morale est capable de faire jaillir des profondeurs de l'océan humain, épuisé par tant de noires tempêtes, ces atomes ignorés et de susciter cette sensualité épouvantable de faire trembler le monde oublieux, au milieu de ses orgies, des droits et même de l'existence des miséreux, et d'en secouer les songes voluptueux par des frayeurs gigantesques !...

Certainement, les générations futures, rédimées par un grand amour civique, s'étonneront de ces rages tragiques d'un siècle agonisant. Mais, alors, l'étonnement sera légitime parce que la raison et l'esprit de fraternité et de solidarité auront réprimé ce qu'il y a encore d'hérédité et d'atavisme bestial dans l'organisme humain.

Mais ont-elles donc aujourd'hui le droit de s'étonner de tout ce qui arrive du fait des dynamiteurs et des « poignardeurs », les dominations actuelles, presque toutes encadrées par le militarisme qui est, comme l'écrit Léon Tolstoï, l'école officielle de la violence ?

Ont-ils le droit de s'étonner ces conducteurs de peuples qui font résider toute la logique gouvernementale en la bouche des fusils et en la pointe des baïonnettes, et qui croient pouvoir légaliser la violence des pouvoirs constitués par l'éternel prétexte de la raison d'Etat ?

Je vous dis, messieurs, en anarchiste fervent que je suis et que je m'enorgueillis d'être — et souvenez-vous que l'anarchisme militant procède en Italie de deux noms glorieux : Mario Pagano et Carlo Pisacane — je vous dis, et je répète, que j'ai horreur de la violence et du sang et que la vie de mon semblable m'est sacrée comme elle l'est (je l'atteste devant le banc douloureux de ces 35 honnêtes hommes) pour tous les anarchistes, qui sont de nobles cœurs souffrant plus de la douleur d'autrui que de leur propre douleur.

Mais quand, après tant de misères et d'injustices accumulées sur les faibles, les pauvres et les innocents, nous voyons quelques-unes de ces âmes torturées se dresser, terribles comme la tempête, contre les satisfaits et les puissants de la terre, ce ne serait pas nous, assurément, qui nous unirions à ceux qui nous jugent et nous condamnent, parce que matérialistes en philosophie et déterministes en sociologie, nous croyons qu'il serait ridicule de faire le procès de l'explosion fulgurante, quelle que soit la terreur et la ruine qu'elle aura pu occasionner.

Cela dit, pour soutenir que c'est folie pure que de vouloir inférer des actes individuels et impulsifs de quelques individus une responsabilité morale quelconque pour tous ceux qui professent les mêmes idées politiques et sociales. Ce serait féroce et absurde de prononcer contre les accusés actuels un jugement qui se laisserait influencer en quelque manière par la crainte des explosions. Dans les pays où ces faits sont arrivés, et contre leurs auteurs, la société s'est déjà vengée d'une façon assez inhumaine.

Non, ils n'attendent pas à la personne, non ils n'attendent pas à la propriété, parce que les anarchistes veulent avant

tout fonder une société dans laquelle le vol et l'assassinat seront impossibles. L'expropriation qu'ils veulent, eux, sera faite par le peuple, au bénéfice de tous, ou, comme on dirait en langage administratif, pour cause d'utilité publique.

Un tel vole-t-il la montre d'un tel pour son propre profit ? Voilà le vol.

Les paysans d'une région mettent en commun les champs cultivés par eux et « exploités » par d'autres, et les déclarent propriété sociale, invitant leurs anciens maîtres à les travailler avec eux ou à s'éloigner, substituant, en un mot, la propriété de tous à la propriété de quelques-uns ? Voilà l'exploitation légitime pour cause d'utilité publique ; voilà ce que nous, les socialistes-anarchistes, appelons revendication des richesses pour la société entière. Imaginez qu'à cette socialisation des terres corresponde ensuite la socialisation des machines, des mines et de toutes les sources de richesse et de production, et vous aurez une nouvelle économie publique, qui remplacera l'intérêt privé, détruisant l'antagonisme des classes. Vous aurez en un mot le socialisme. Couronnez-le de la liberté véritable, intégrale, et vous aurez l'anarchie.

Quelle relation peut avoir ce lumineux idéal avec l'article 248 du Code pénal italien ?

Barabino le disait bien, malgré les exclamations de monsieur l'accusateur public : faire l'apologie du vol serait faire l'apologie de la société bourgeoise. Par le fait, on peut comprendre dans une société en laquelle, comme le démontre Karl Marx, les « honnêtes » bénéfiques du capital sont tirés de cette part de travail qui n'est pas payée à l'ouvrier, ce qui constitue par conséquent de véritables vols légaux, on peut comprendre, disais-je, tant la cruelle fatalité sociale qui pousse un Carlo Moretti, le protagoniste des *Disonesti* de Rovetta, à voler l'argent de sa caisse, que l'impérieuse nécessité physiologique qui oblige un Jean Valjean, dans les *Misérables*, de Victor Hugo, à arracher, par la violence, un pain, là où il y en a tant, pour apaiser la faim des siens qui meurent d'inanition. Mais devant des faits semblables, même lorsqu'ils sont commis pour des raisons privées, il n'est pas besoin d'être socialiste ou anarchiste pour leur trouver une justification.

Il suffit simplement d'être un homme de bon sens et un

homme de cœur pour conclure, précisément en accord avec un personnage de la belle et véridique comédie de Rovetta, « que pour avoir le droit de juger et de condamner un homme, il est nécessaire d'avoir passé sans faiblir à travers les mêmes circonstances au cours desquelles l'autre céda et tomba ».

La science du droit pénal même enseigne que « la nécessité ne connaît point de loi », et Francesco Carrara, comme corollaire juridique du droit à la vie, conclut que le « vol commis par nécessité n'est pas un délit, parce que, dans le conflit entre le suprême et inviolable droit à l'existence et le mineur et transitoire droit de la propriété privée, il n'y a aucun doute que la supériorité et le triomphe doivent être du côté du droit à la vie qui est souverain entre les droits humains ».

Cela, ni plus ni moins, est le raisonnement des anarchistes quand ils jugent les attaques individuelles contre la propriété privée. Et c'est, comme tous peuvent le voir, le raisonnement du bon sens et du cœur qui associe la haute fantaisie du poète français à la conclusion juridique du criminaliste italien.

Après tout ce que je vous ai exposé rapidement et de bonne foi vous pouvez, messieurs du Tribunal, vous former une idée synthétique, exacte et objective, des théories socialistes-anarchistes, et vous voudrez bien convenir (j'ai confiance en cela) que celles-ci ne constituent pas autre chose qu'un idéal d'égalité et de liberté, aussi audacieux que vous voudrez, mais très loin d'être criminel, et beaucoup moins encore soumis à l'article 248 du Code pénal.

Mais ces individus, ajoute l'acte d'accusation, ne sont pas seulement des anarchistes théoriciens comme *Henri Ibsen* ou *Elisée Reclus* ; ils se déclarent anarchistes révolutionnaires et peuvent passer facilement de la prétention à l'action.

La révolution !... Est-ce donc ce mot qui produit en vous tant de crainte ? N'avez-vous point appris dans l'histoire que tout grand progrès humain est tracé par un sillon sanglant, et que, tant dans le camp politique que dans le camp scientifique, ce furent toujours des minorités rebelles qui dressèrent la bannière de la vérité autour de laquelle elles

tombèrent, combattirent ou triomphèrent, entraînant derrière elles les majorités inconscientes?... Ne vous souvenez-vous pas que les grands factieux de la renaissance italienne sont appelés aujourd'hui des précurseurs et des martyrs ; que les révolutionnaires, pour la patrie, sont convertis aujourd'hui rien moins qu'en « monuments publics » ?... Ne songez-vous pas, enfin, que les mêmes lois au nom desquelles vous demandez, ô ! accusateur public, la condamnation de mes amis, que la même formule sacramentelle avec laquelle, ô ! juges, vous commencerez votre sentence, naquirent du sang d'une grande révolution ?... Spartacus, Guillaume Tell, Danton, Kossuth, Garibaldi : voilà la révolution. Christ, Confucius, Luther, Giordano Bruno, Galilée, Darwin : voilà encore la révolution.

Voici encore le présent qui s'identifie au passé, préparant l'avenir. Lacérez l'histoire si vous voulez mettre en pièces la glorieuse légende de la révolution. Arrachez des mains des enfants des écoles les livres qui, en parlant de Brutus, poignardant César par amour de la liberté, et de Rienzi, devenu propagandiste par amour du peuple, enseignent que l'insurrection est un devoir sacré contre la tyrannie. Prohibez aussi les pèlerinages de votre robuste peuple marin, qui porte des couronnes de fleurs en hommage, à la statue de Balilla, le petit frondeur, dont le nom est cher aux opprimés parce que de sa main partit la première pierre contre les tout-puissants oppresseurs.

Être révolutionnaire, messieurs, ne veut pas dire être violent. Combien de fois dans l'histoire la violence a été du côté des lois et de leurs défenseurs et l'ordre, au contraire, du côté de l'insurrection et de ses militants ! Être révolutionnaire pour la grande idée de justice sociale, veut dire mettre la force consciente au service des droits des travailleurs ; c'est conspirer par la pensée et par l'action pour rétablir l'ordre véritable dans le monde par la pacification des âmes dans l'harmonie des intérêts et des libertés individuelles. C'est dans ce sens que sont révolutionnaires mes amis accusés. Ceux-ci disent au peuple : « Tu es la majorité, tu es le droit et la force. Il suffit que tu le veuilles et le jour de la rédemption sera une réalité pour toi. » Ils disent aux travailleurs : « Vous êtes le nombre, vous

êtes les créateurs du bien-être des autres. Il suffit que vous le vouliez et le bien-être sera assuré pour vous et pour les autres créatures humaines. »

Imaginez, messieurs, que ce raisonnement se transforme, et il se transformera inévitablement, en mobile conducteur du prolétariat, et la révolution sera faite.

Ni la force de l'armée, ni celle de la police ne seront suffisantes pour arrêter cet enthousiasme humain, cette foi et cette jeunesse. Il y a quelque chose de plus élevé et de plus fort que la peur ou le caprice des gouvernants et des classes dominantes : c'est l'irrésistible loi de l'histoire. Et celle-ci nous annonce l'inévitable victoire du prolétariat.

Figurez-vous donc, messieurs du Tribunal, quelle importance peuvent avoir ces procès, construits sur la délation de confidents rétribués, devant la sereine fatalité de l'histoire.

Je ne veux, ne puis ni ne doit entrer dans les « visières débiles, très débiles à vrai dire, de ce procès. Mes collègues qui sont spécialement chargés de cette grande partie du procès, stigmatiseront comme il convient les intimes obscurités de cette peu enviable production de la fantaisie poétique du signor Sironi.

Mais, hâtant la conclusion de ma longue défense, je dois manifester, bien que je ne sois point nouveau, ni ingénu en la matière, l'impression de dégoût que m'a causé le système d'accusation du signor Sironi.

Avec de grands airs mélodramatiques de sauveur de la société, cet insigne commandeur vous a parlé de l'organisation anarchiste de Gênes et de celle de Sampierdarena, il vous a affirmé l'existence de cercles et de groupes de propagande et d'action. Et, aux questions du Président lui demandant qui l'avait informé de ces choses, monsieur le chef de la police a répondu invariablement : ce sont des confidents dont les noms ne peuvent être révélés.

Ah ! Est-ce donc le système de l'accusation anonyme que vous voulez inaugurer en Italie dans les procès politiques ?

Si la voix de l'accusateur qui reste dans l'ombre trouvait le moindre écho en votre conscience, magistrats du

tribunal, il vaudrait mille fois mieux que vous abandonniez la toge et que vous ne preniez plus la parole.

Je vous ferais tordre de rire si je vous contais quelques faits amusants de ces dégradés de la société humaine que le peuple appelle, du plus bref et du plus méprisable des vocables, *mouchards*, et vous seriez persuadés, ensuite, de leur parfaite imbécillité intellectuelle et morale. Permettez-moi de vous en donner un seul échantillon.

Au cercle d'études sociales de Milan, venaient depuis deux ans, deux sinistres figures qui m'avaient paru suspects ainsi qu'à plusieurs autres. Nous imaginâmes une comédie. Un ami, employé de commerce sans opinion politique, avait une étrange ressemblance avec l'avocat Savério Merlino. Nous le chargeâmes de jouer le rôle de ce dernier, comme s'il était venu à Milan incognito, car le véritable Merlino se voyait constamment recherché par la police.

Les deux citoyens soupçonnés, entendant dire que Merlino était à Milan, me proposèrent de l'inviter à manger. Le pseudo Merlino accepta avec enthousiasme cette invitation à un festin payé avec les fonds secrets de la police. Mais à un signal d'un des estimables personnages, tandis qu'il traversait la galerie Victor-Emmanuel, il fut arrêté par une nuée de policiers qui crurent sérieusement (vu la délation formelle) être parvenus à mettre la main sur le véritable Merlino. Il fut suffisant que la presse s'empare de ce bon tour pour que notre ami soit remis en liberté.

Ce fait peut vous servir de thermomètre, messieurs du Tribunal, pour graduer, comme elles le méritent, les délations des *respectables* confidents du signor Sorini.

Et si cela ne vous suffit pas, permettez-moi de vous lire, beaucoup plus éloquente que ma pauvre parole, une page du programme de droit criminel de mon vénérable maître Francesco Carrara, sur la foi que les magistrats consciencieux peuvent prêter aux confidents anonymes.

(A ce point de sa plaidoirie le défenseur lit au milieu de la plus grande attention quelques pages cinglantes du professeur Carrara contre l'accusation secrète et contre l'espionnage politique et exhortant les juges à s'élever

contre ces méthodes dignes de l'ancienne inquisition. Il continue ensuite sa défense.)

Après ces pages de noble et juste mépris, du plus illustre champion de l'école pénale classique, contre ces systèmes d'accusation, dignes d'autres temps, que pourrais-je ajouter pour démolir l'édifice de l'accusation. édifice qui s'écroule et tombe par son propre poids.

Luigi Galleani est coupable, il est vrai, d'une grande faute. Elle se trouve enregistrée dans l'ordre de non-lieu de la Chambre du Conseil. ô ! ami Galleani ! Tu as parlé quelquefois, tandis que le train rapide traversait la station de Sampierdarena, au terrible agitateur milanais Pietro Gori ; tu sais, celui dont la police suit les pas incessamment, comme elle suivait les tiens ?

Pardonne-moi, mon ami. Qui eût pu s'imaginer que ces entrevues fraternelles devaient peser un jour, à tes dépens, dans la balance de la justice ? Qui aurait pu penser que, après tant de sang répandu pour la liberté, après tant de ruisseaux d'encre et tant de torrents de réthorique consacrés à célébrer les fastes d'une nouvelle Italie, une côtelette dévorée en commun au buffet d'une station, entre l'arrivée et le départ du train, puisse constituer l'élément d'un complot de dynamiteurs, et qu'une poignée de main donnée sans mystère à l'ami qui passe, puisse fournir la preuve d'une association de malfaiteurs ?

Hors de ces terribles colloques avec l'ami de passage, sous le toit d'une station, quels autres faits concrets pouvez-vous mettre à la charge de Galleani ?... Et si ce sont ces intimes colloques avec le redoutable agitateur milanais qui pèsent le plus et qui chargent Galleani, pourquoi celui qui est la bête noire de la police a-t-il été absous et peut, en ce moment, couvert par l'inviolabilité de la toge, se venger par ce discours de ce qu'on lui a refusé l'honneur de faire partie de ce groupe de téméraires malfaiteurs ?...

Messieurs du Tribunal :

Mon devoir d'ami des accusés, solidaire avec les idées professées par eux, mon humaine fonction de défenseur de ces hommes et de ces principes, je les ai accomplis certainement non avec habileté mais avec une foi sincère.

J'arrivais ce matin, de mon Milan fort et laborieux, en votre belle et glorieuse ville de Gênes, avec la mémoire

pleine des impressions ineffaçables que me rappelait cette déesse des Beaux-Arts.

S'il est vrai que l'art reflète l'esprit du temps, là en cette palestre du génie italien, palpité aujourd'hui, messieurs, une accentuée note rebelle contre laquelle tous les Sironi et tous les fers de ce monde ne peuvent rien. C'est la vague des misères humaines qui déborde, avec un cri de douleur et de protestation, des pinceaux et des ciseaux des artistes.

Depuis le *dernier Spartacus*, du sculpteur Ripamonti jusqu'aux *Réflexions d'un affané*, de Longoni, tout le problème de notre époque se déroule gigantesque, et crie et menace parmi ces plâtres et ces toiles.

Pourquoi le signor Sironi n'intente-t-il pas un procès à l'art moderne, comme instigateur de la haine des classes et de l'apologie des crimes ? Pourquoi ne pas dénoncer tous ces artistes, fine fleur du jeune génie italien, comme une association de malfaiteurs ?...

Mais toi, Plinio Nomellini, tu payes pour tous. A toi, le peintre né de l'azur et de la lumière, le mot *anarchie* ne fit pas peur. Tu suivis des yeux la course des brillantes constellations du firmament et tu compris qu'un code inédit, mais inviolable, la réglait : la loi de la nature. Tu contemplas la floraison anarchique des prairies et là aussi tu lus la même loi naturelle qu'aucun législateur ne peut enfermer dans un livre ni même altérer.

Ei, dans la spontanée harmonie des couleurs, des formes et des forces de la vie, tu découvris l'harmonie spontanée des droits et des intérêts dans une humanité rédimée. Adorateur de la vérité belle et nue, tu la caressa sur tes toiles. Et le signor Sironi vit en cela un symbole. Il hait les symboles. Les empereurs qui torturaient les premiers chrétiens haïssaient aussi la croix. Les subalternes du commandeur, plus tard, en tes toiles, devaient voir clairement des plans... de fortifications.

Aujourd'hui la brutale réalité a fait de toi sa proie, elle t'a volé au monde idéal de tes lumineux songes, et elle t'a jeté sur ce banc de sacrifice entre Galleani, chevaleresque et loyal, et Barabino, le marinier *gavroche*, dans les veines duquel coule certainement le sang bouillant du Balilla génois. Il était nécessaire que l'art précurseur des

temps eût son représentant ici, entre le génie et le travail.

Mais vous, les trente-cinq accusés ! levez la tête, bien haut, devant vos juges, sans craindre ni trembler. Le peuple, ce juge souverain, le peuple audacieux et tenace de cette noble cité vous a déjà absous. Les mille manifestations d'affection et de sympathie qui vous accompagnent journellement jusqu'à la porte de la prison le disent et le répètent.

Et maintenant, messieurs du Tribunal, vous jugerez.

Vous direz si c'est un délit de réclamer pour les déshérités une part de félicité, si leur vision de liberté, d'égalité et de paix pour la race humaine épuisée, est un crime.

Vous ne voudrez pas, vous n'oserez pas condamner ces tranquilles combattants d'une idée, pour des fautes qu'ils n'ont pas commises.

A la fin de ce siècle, né d'une révolution qui écrivit avec son sang et promulgua avec le tonnerre de ses canons la déclaration des droits de l'homme ; en cette ville de Gênes, auguste par la mémoire de deux grands révolutionnaires : Christophe Colomb, rêvant, devant votre golfe enchanteur, d'un nouveau monde pour en faire cadeau à la vieille Europe, et Joseph Mazzini, désirant une Italie maîtresse de vérités et de justice parmi les peuples, deux grands persécutés, méprisés par le vulgaire composé d'âmes sottes et ignorantes ; en cette Gênes, je le répète, et devant ce peuple fidèle à ses traditions de liberté, une condamnation de la pensée, comme c'en serait une d'accepter en tout ou partie les conclusions de l'accusateur public, signifierait un outrage à ces solennelles mémoires.

Et vous, magistrats, vous absoudrez. J'en suis sûr.

Si vous croyez pouvoir arrêter la marche des idées de rénovation sociale par des années de réclusion et de surveillance ; si vous vous déclarez compétents pour juger les imprescriptibles manifestations de la pensée humaine qui travaille pour la paix et le bonheur des hommes ; si vous vous déterminez à marquer les fronts sereins de ces travailleurs intègres, des stigmates d'une infamie gratuite qui, malgré tout, ne serait pour eux que le baptême du sacrifice, oh ! alors, puisque je serai loin quand vous

prononcerez votre sentence, souvenez-vous, ô ! juges, de mes dernières paroles : au-dessus de votre sentence il y a la sentence de l'histoire; au-dessus de vos tribunaux il y a le tribunal incorruptible de l'avenir.

(Bruits et applaudissements prolongés que le Président tente en vain de réprimer. La chaleureuse démonstration se renouvelle dans la rue où la multitude enthousiasmée crie : « Vivent les honnêtes malfaiteurs ! »)

Traduction : S. VERGINE.

“LA BROCHURE MENSUELLE”

ne peut prospérer, que si elle a de nombreux **abonnés propagandistes**.

Si vous êtes son ami — et vous l'êtes — ne manquez pas de la signaler à la bienveillante attention de vos camarades.

Faites-vous son propagandiste.

Répandez-la autour de vous.

Faites-lui des abonnés.

LES LIVRES SECRETS DES CONFESSEURS

Préface de Charles VAUDET

comprenant tous les textes ecclésiastiques relatifs à la confession et révélant les ignominies du confessionnal. Ce livre édité **pour les pères de famille** comprend :

LA MŒCHIALOGIE, LES DIACONALES, LE COMPENDIUM, LE TRAITE DE CHASTETE, LA CLE D'OR, L'ABREGE D'EMBRYOLOGIE SACREE. Il est suivi d'un **EXTRAIT DU DOSSIER JUDICIAIRE DU CLERGE.**

Comment les prêtres comprennent l'exercice de leur vœu de chasteté.

Les questions qui sont posées à vos enfants.

Pères de famille, lisez ce livre, vous serez étonnés et vous comprendrez les dangers de la confession.

La vente de ce volume
est formellement interdite aux mineurs

Le Volume : **20 francs.**

En vente : Librairie Pécot, 35, rue Charlot, Paris-3^e.

Franco, Recommandé : **21 fr. 75.**